



Saint-Amarin, le 2 novembre 2020

Monsieur le Maire de la Ville de St-Amarin
à

M. le Préfet
Préfecture Haut-Rhin
11 avenue de la République
68000 COLMAR

M. le Préfet,

Le décret n° 2020-1350 prescrit des mesures générales dans le cadre de l'urgence sanitaire. Les commerces dit « non essentiels » sont à nouveau visés par leurs fermetures obligatoires.

En tant que Maire d'une toute petite ville du bourg centre de Saint-Amarin, je tiens à vous faire part de ma très grande déception par rapport à cette mesure inadaptée à notre petit territoire rural.

En effet vous n'êtes pas sans savoir toutes les difficultés que nous rencontrons actuellement dans notre vallée, emploi, circulation etc...

Nos commerces et artisans locaux venant d'apprendre brutalement cette nouvelle décision subissent cette mesure alors qu'ils se relèvent à peine des difficultés liées au premier confinement.

Ceci est d'autant plus regrettable :

- d'une part, que nous vivons ces dernières années pour diverses raisons une fermeture de commerces dans notre centre-ville et que grâce à un certain nombre d'actions de nouvelles « vitrines » sont en train d'ouvrir ;
- d'autre part, ces petits commerçants respectaient scrupuleusement les règles imposées en termes de gestes barrières.

Je ne vois pas en quoi il serait dangereux de faire ses courses dans des petits commerces de proximité plutôt que d'aller vers les grands centres commerciaux.

De surcroît ils sont en train de constituer leur stock à l'approche des fêtes de fin d'année.

Les toutes récentes mesures menacent fortement les efforts réalisés par les différents acteurs en compromettant cette si belle dynamique qui venait de s'installer dans notre cité.

Ainsi, je vous serais reconnaissant de faire remonter la doléance d'un Maire d'une petite commune rurale auprès des décideurs de notre gouvernement afin que ce couple « Maire-Préfet » mis en avant par notre gouvernement et auquel je crois énormément pour l'avenir de notre démocratie et du bon fonctionnement de nos institutions républicaines, soit la base d'une décision adaptée aux différents territoires et non un simple outil d'application de manière verticale.

J'ai pris bonne note de l'intervention du 1^{er} Ministre du 01/11/2020 au sujet de la fermeture des rayons non alimentaires des grandes surfaces, mais cela ne règle en rien le problème de survie de nos petits commerces ruraux qui ont besoin de rouvrir pour ne pas déposer le bilan.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes très respectueuses salutations.

